



Ville de  
**MONTBÉTON**



# Débat d'orientation budgétaire

2022

Commune de  
**MONTBÉTON**

## Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) définit le **Débat d'Orientation Budgétaire** comme suit :

« le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités, les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget »

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget et donner une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce rapport s'attachera à :

- présenter succinctement l'évolution du contexte financier au niveau mondial, national et local,
- présenter les orientations budgétaires et la situation financière de la Commune,
- définir les grandes lignes du budget d'investissement, en mettant en exergue les projets communaux,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- les tendances budgétaires et grandes orientations qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget 2022.

## CONTEXTE GENERAL / SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE : **L'économie mondiale rebondit**

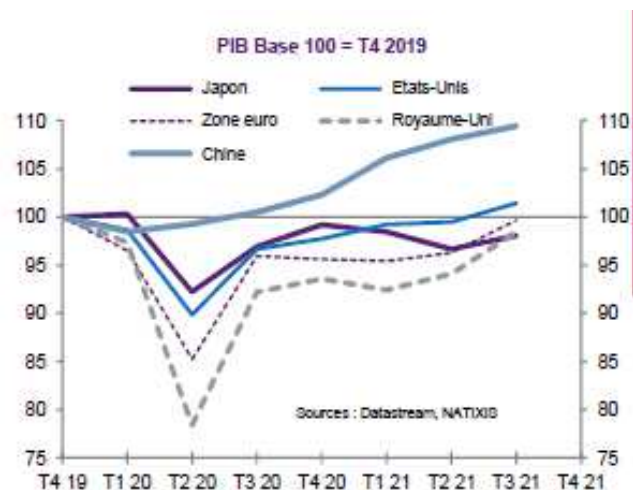
Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

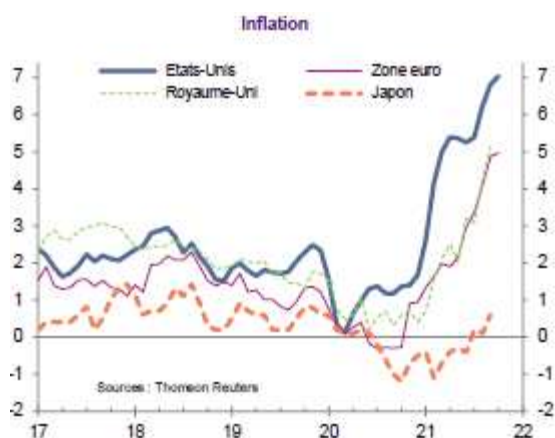
L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance est un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici la fin du premier semestre 2022.



Après -2,8% en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9% en 2021 puis, ralentirait à 4,1% en 2022.



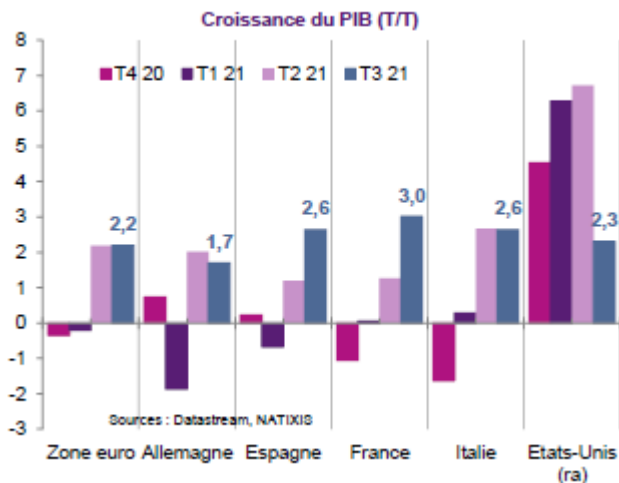
## ZONE EURO

### UNE REPRISE PLUS TARDIVE MAIS SOLIDE

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au Trimestre 2) qu'aux États-Unis.

Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au Trimestre 3 à 2,2 % contre 2,1 % au Trimestre 2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).



Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

## France

### Une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (contre 1,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019).

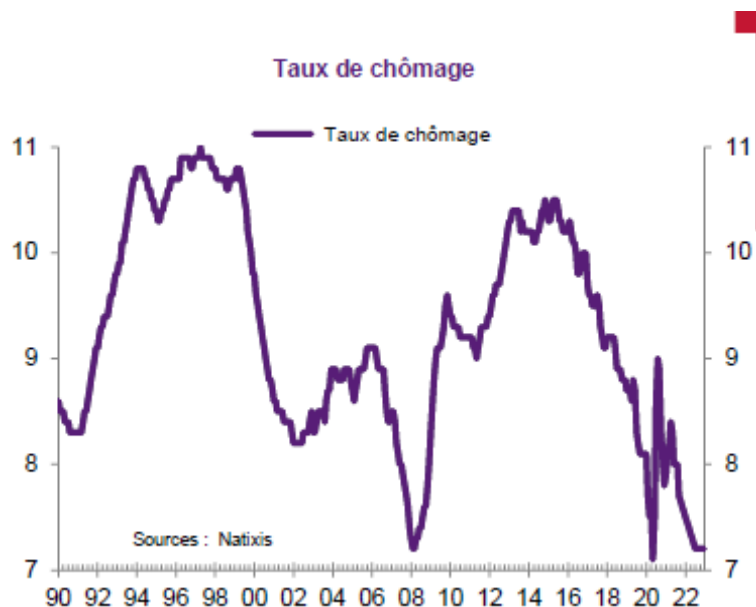
Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3<sup>ème</sup> trimestre (+0,1 % contre 2,4 au 3<sup>ème</sup> trimes) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 contre 1,2 % au 2<sup>ème</sup> trimestre) alors que les

importations sont restées stables (+0,6%) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et devrait ralentir au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à 0,4 % avant de repartir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

## Le retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180 K au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (après +158 K et +210 K au T1etT2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.



Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 7,6 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques
- une rétention de la main-d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- des difficultés de remobilisation de la main-d'œuvre

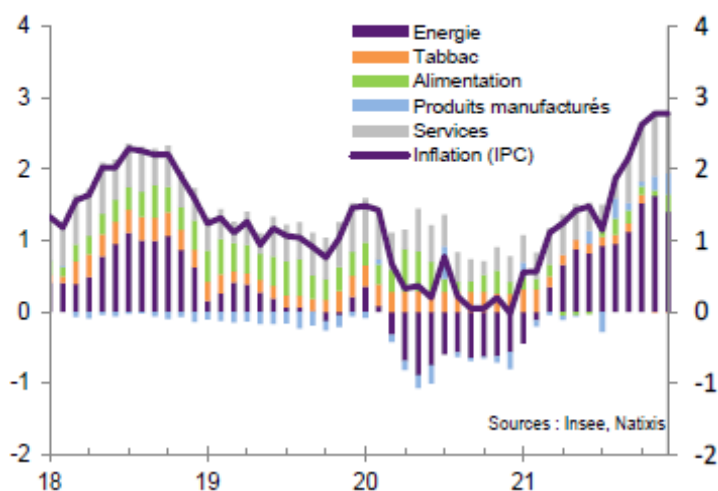
Difficultés de recrutement dans l'industrie



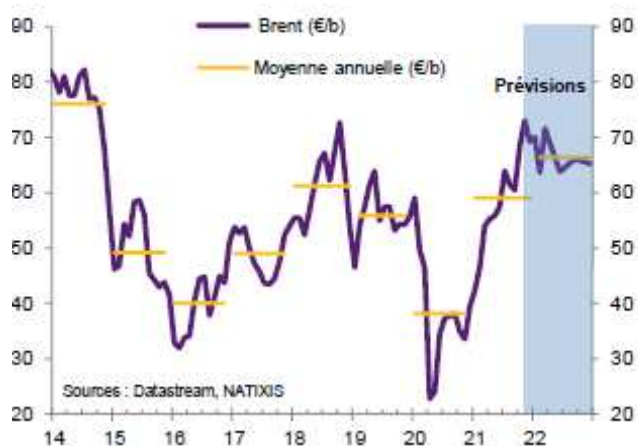
## Une inflation qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19 \$ en avril 2020 à 81 \$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+ 2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Indice des prix à la consommation (GA en %) et ses composants (en ppt)

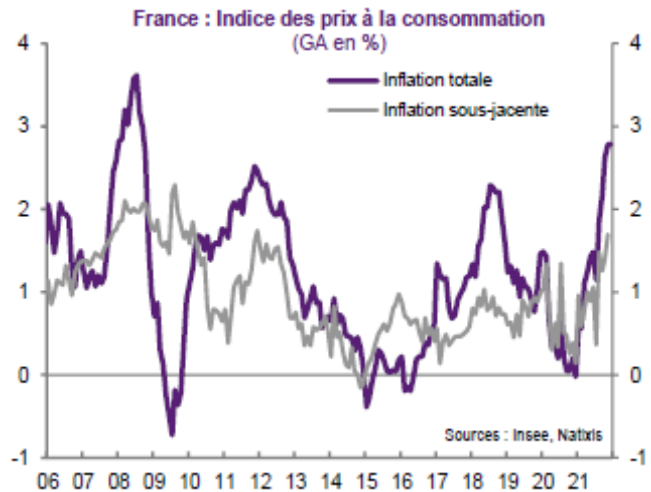


Pétrole : Prix du baril de Brent



Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation 2,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.





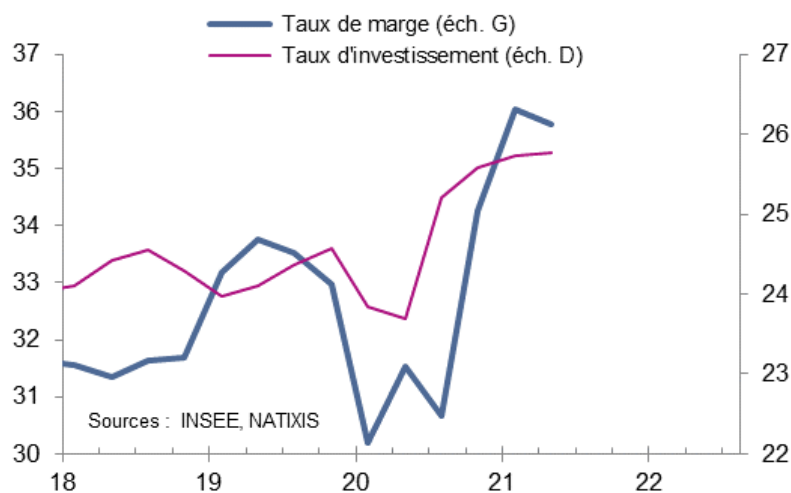
Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

## Les résultats des entreprises françaises sont bons

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre et 35,4 % au 2<sup>ème</sup> trimestre.

### Taux de marge et d'investissement des entreprises françaises (en %)



Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le 1<sup>er</sup> trimestre, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.

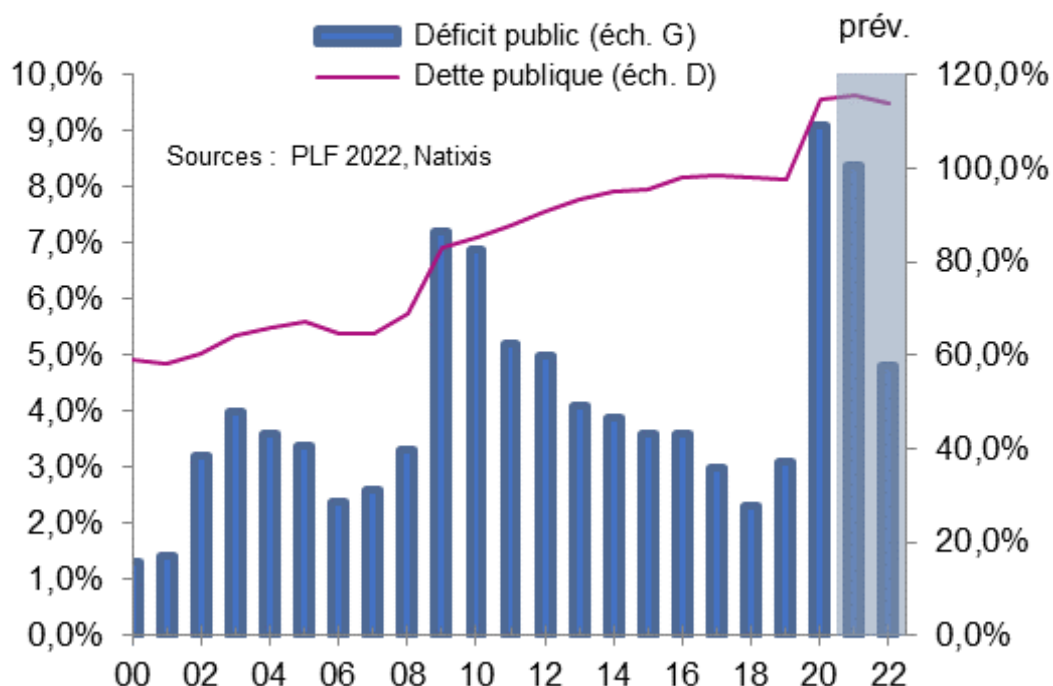
En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

## Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

## France : Finances publiques (% du PIB)



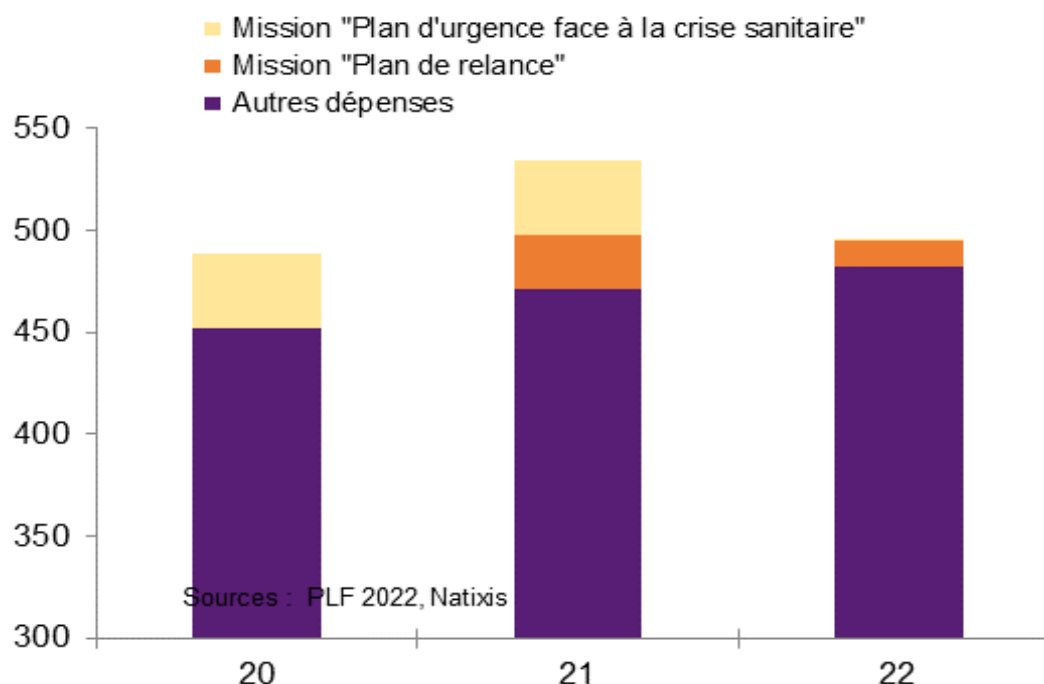
Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

	2018	2019	2020	2021p	2022p
<b>Déficit public (% du PIB)</b>	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
<b>Dette publique (% du PIB)</b>	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
<b>Taux de dépense publique</b>	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
<b>Croissance du PIB (vol.)</b>	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

## France : Dépenses publiques



## Des investissements publics de long terme avec « France 2030 »

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 »

Pierre manquante au PLF 2022, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards d'€ devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards d'€ qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

## Le Projet de Loi de Finances 2022

Préambule : le projet de loi de finances a été présenté en Conseil des Ministres le 22 septembre 2021. Si l'année 2022 reste marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance, le PLF 2022 comprend peu de mesures concernant les collectivités. Les années présidentielles étant peu propices aux réformes structurantes ou majeures pour les collectivités.

L'exécutif prévoit une croissance d'environ 6 % en 2022 et table sur un déficit et une dette de respectivement 4.8 % et 114 % du BPI, contre 8,4 % et 115.6 % escomptés en fin d'année 2021.

### L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :

Des dotations plutôt stables :

- ✓ 52.5 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dont 26,8 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal) montant très proche de celui de 2021
- ✓ Dotations d'investissement avec 1,046 Md€ pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) (proche de celui de 2021) et 907 Md€ pour la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) contre 570 Md€ en 2021 pour alimenter les projets de relance et de transition écologique
- ✓ Hausse de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rural) de 95 Md€ chacune

### Fiscalité locale/Actualisation des valeurs locatives foncières et estimation des bases de la taxe foncière 2022

Augmentation des bases en 2022 de taxe pour le foncier bâti et non bâti et la taxe d'habitation : + 3,4 %

## LE CONTEXTE COMMUNAL

La nouvelle population légale totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est passée à 4.328 habitants (- 2 habitants estimation INSEE). Le chiffre de la population est directement à l'origine du calcul de la dotation de base par habitant dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Il permet aussi de situer la collectivité dans une strate démographique, strate pour laquelle sont calculés des éléments de référence comme le potentiel fiscal par habitant.

Evolution de la population Montbetonnaise

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population légale	3841	4009	4179	4295	4359	4330	4328

## Evolution des logements autorisés

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Evolution des logements sur la commune	20	28	59	26	68	55	57

## Situation financière de la collectivité

### Rétrospective 2019 - 2021

Dépenses de fonctionnement en K €	2019	2020	2021	Comparaison 2020/2021
<b>Charges à caractère général</b>	508.93	527.69	545.54	+ 3.38 %
<b>Charges de personnel</b>	837.46	868.40	885.37	+ 1.95 %
<b>Autres charges de gestion courante</b>	210.61	214.59	208.79	- 2.70 %
<b>Charges financières</b>	11.43	9.95	8.44	-15.18 %
<b>Opération d'ordre</b>	56.64	50.16	59.16	+ 17.94 %
<b>Atténuations de produits</b>	43.19	42.74	54.35	+ 27.16 %
<b>Dotations aux provisions</b>			3.88	
<b>Charges exceptionnelles</b>	863.19	0	13.29	

Les « charges à caractère général » ont augmenté de 3.38 %. Nous remarquons que le poste « eau et assainissement » a augmenté par rapport à 2020 de près de 1.300 € (soit de près de 14 %) : une fuite importante au niveau de l'arrosage des platanes route de Montauban a été découverte cet été et a été réparée en février 2022.

Le poste « autres fournitures non stockées » a fortement augmenté de près de 10.500 € : les agents communaux ont réalisé en 2021 des travaux en régie d'aménagement des espaces verts du futur complexe sportif, remplacement des granulats dans tous les massifs communaux. Le poste « produits d'entretien » a augmenté de 3.600 € (+ 45 %) : plus de produits et fournitures protection Covid. Le poste « entretien de terrains » a fortement augmenté : entretien des terrains du complexe sportif assuré pendant plusieurs mois par une entreprise de Montauban. Le poste « entretien de bâtiments » : réfection de la toiture de la salle des maîtres de l'école primaire, réfection de la chaudière de la mairie, maintenance des installations de chauffage.

Le poste « entretien de matériels roulants » a augmenté de plus de 6.000 € : réparation du tracteur, PL Renault.

Le poste « autres frais divers » a progressé de près de 19 % : bornage terrain vendu à la Brasserie de Montbeton (agrandissement terrasse), bornage terrain Maison de

Tirecrabe, remplacement d'agents en congé de maladie (société Occitanet), marquage jeux cours groupe scolaire et parking, réparation clôture cimetière carrétals)  
 Le poste « honoraires » a augmenté de 3.700 € : pour la première année, la société Eten Environnement a élaboré un dossier de suivi environnemental du lac. Ce dossier sera produit chaque année.

Les **charges de personnel** ont augmenté de 1.95 % : avancements de grades et d'échelon pour plusieurs agents, utilisation du service de remplacement ATSEM proposé par le CDG 82 pour palier à l'absence d'agents en maladie ou formation. Trois contrats aidés à temps non complet recrutés en septembre 2021.

**La participation du Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'élève comme l'an passé à 162.435 €uros au titre de la mise à disposition du personnel (153.691 €uros) et du matériel (8.744 €uros) transférés. A cela s'ajoute, un remboursement de 9.512 € au titre du personnel gérant la station d'épuration de Montbeton (personnel mis à disposition du GMCA pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021). La participation de l'Etat pour les emplois aidés s'élève à 5.800 €uros (pour 4 mois).**

Le poste « **Autres charges de gestion courante** » a diminué de près de 3 %. Diminution du nombre d'adjoints (- 4.400 €).

Les **charges financières** ont diminué (remboursement des intérêts de l'emprunt), la commune n'ayant pas réalisé de nouveaux crédits et remboursé de nouvelles échéances.

Le poste « **opération d'ordre** » reprend les dotations aux amortissements en augmentation : début d'amortissement des équipements et travaux du complexe sportif.

Le poste « **atténuations des produits** » a augmenté de 12.000 €. Depuis 2019 et de façon pérenne, nous nous acquittons des pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU (carence de logements sociaux). Pour 2020, le montant de la pénalité était de 42.600 €uros et est passé à 54.300 € en 2021.

Le poste « **charges exceptionnelles** » reprend les écritures de reversement au budget annexe cimetière des ventes de caveaux encaissées à tort en 2020 sur le budget communal.

**Recettes réelles de fonctionnement 2021 de la Commune de Montbeton (comparaison 3 dernières années)**

	2019	2020	2021	Comparaison 2020/2021
<b>Recettes de fonctionnement en K €</b>	1 870.80	2 078.32	1 986.41	- 4.42 %

Rétrospective 2019 - 2021

Dépenses de fonctionnement en K €	2019	2020	2021	Comparaison 2020/2021
Atténuations de charges	11.96	7.85	12.04	+ 65.92 %
Produits des services	173.04	262.80	183.19	- 30.29 %
Impôts et taxes	957.74	980.52	1 052.47	+ 7.34 %
Dotations et participations	658.06	677.93	621.59	- 8.31 %
Autres produits gestion courante	33.58	25.85	25.00	- 3.28 %
Produits exceptionnels	17.90	25.27	5.71	- 77.40 %
Opérations d'ordre entre sections	18.25	98.08	86.33	- 11.98 %

Nos recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 4.42 % en 2021 (environ 91.850 €).

Le poste « produits et services » a diminué de 79.600 €uros :

- 14.000 €uros vente de caveaux préfabriqués et concessions en 2020 contre 960 € concessions en 2021

- nous avons perçu les remboursements du GMCA des frais des personnels affectés à la gestion de la station d'épuration (compétence transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2019) pour le premier trimestre 2021 soit 9.500 €. En 2020, le GMCA a versé les frais de mise à disposition pour les années 2019 et 2020 (2 x 38.000 €uros).

- 

Le poste « impôts et taxes » a augmenté de 72.000 €uros :

- l'augmentation des taux de 3 %, des valeurs locatives et la taxation de nouvelles habitations en 2021 a permis d'obtenir une recette fiscale de + 54 000 €

- la taxe additionnelle aux droits de mutation a progressé de 9 000 €

- le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercoms et communes pour les reverser à des intercoms et communes moins favorisées. Il représente en 2021 96.300 €uros (+ 2 000 €)

- nous avons également perçu 3 000 € de taxe sur les terrains devenus constructibles

Le poste « dotations et participations » a diminué de 56 300 €uros :

- la dotation forfaitaire (dotation versée par l'Etat en fonction de la population, nombre d'enfants scolarisés...) a diminué de 2.500 €uros

- les dotations de compensation de la TH (14.500 € en 2020) ont été supprimées

- la dotation de solidarité rurale a augmenté de 12.900 €uros

- nous avons perçu 3.800 €uros de plus de participation de l'Etat pour les agents en contrats aidés

- l'acompte 2022 prestations services de la CAF pour le service ALAE n'a pas été versé en 2021 soit - 10 200 € au minimum

- le versement d'une partie de la TP de Golfech a chuté de 27.600 € par rapport à 2020



🇫🇷 l'acompte 2021/22 du Fds soutien périscolaire de 13.400 € normalement versé en 2021 sera versé en 2022

Le poste « autres produits de gestion courante » sont quasi-identiques. Il s'agit exclusivement des recettes provenant de nos locations : appartements, salle de Tirecrabe et Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette.

Le poste « produits exceptionnels » a diminué de 20.000 €uros. Nous avons eu deux remboursements importants suite aux sinistres de l'incendie de la maison de Tirecrabe et des dégradations de l'Espace Jean Bourdette en 2020.

Enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements des subventions et les travaux en régie. Le montant de ces derniers peut varier chaque année.

### Situation financière de la Commune de Montbeton

	2019	2020	2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 668 302	1 713 533	1 778 820
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 870 799	2 078 321	1 986 471
<b>Résultat de l'exercice en section de fonctionnement</b>	202 497	364 788	207 651
<b>Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation</b>	1 789 788	2 154 576	2 362 227

Le résultat de l'exercice 2021 est inférieur de 157 137 € à celui de 2020.

### Les principales dépenses d'investissement de l'année 2021

Les travaux et équipements suivants ont été réalisés :

- socle numérique et matériel informatique pour l'école primaire
- mobilier informatique école primaire
- nettoyeur haute pression
- aménagement allées du nouveau cimetière
- bancs pour espace de loisir
- démarrage des travaux des aires de jeux du futur complexe sportif
- travaux en régie : aménagement des abords de l'espace de loisir et de l'aire de jeux, extension des travaux d'éclairage public et luminaires du lac

Encours de la dette par habitant au 01/01/2021	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement année 2021	Evolution des recettes réelles Année 2021	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
257 €	51.60 %	- 4.04 %	+ 3.38 %

## Endettement

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 952 370.34 €uros.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 220.04 €uros (pour 4328 habitants) qui, si on ne prend pas en compte le capital restant dû de l'emprunt de 492.278 €uros (préfinancement de la subvention du Conseil Général pour la salle Jean Bourdette, dont le capital est remboursé chaque année par le Département à hauteur de 49.336 €uros pendant 10 ans), la dette par habitant est ramenée à 208.64 €uros.

Le poids de la dette peut « s'apprécier » en comparant le remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

ANNEE	2020	2021
Annuités / recettes réelles de fonctionnement **	8.55 %	9.13 %

\*\* recettes réelles = recettes totales - écritures d'ordre travaux en régie

La capacité de désendettement s'apprécie en comparant l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (= recettes de fonctionnement, diminuées des dépenses réelles de fonctionnement + les charges exceptionnelles et - les recettes exceptionnelles).

Cela peut se résumer ainsi :

ANNEE	2020	2021
Capacité de désendettement	4.38 ans	4.26 ans

L'épargne brute en 2021 permettrait de rembourser la totalité de la dette en un peu plus de 4 années.

Pour info : un encours de dette est correct jusqu'à 8 ans et doit être surveillé à partir de 10 ans.

### Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements

L'exercice 2022 verra sûrement la mobilisation d'un emprunt (700.000 à 800.000 €) pour la réalisation du nouveau complexe sportif. Cette opération ayant obtenu des financements de l'Etat, Région, Conseil Département, du GMCA et de la FFT, il sera nécessaire de compléter l'autofinancement par un emprunt.

## Descriptif de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Taux moyen des 6 emprunts en cours	Durée de vie résiduelle maximum	Durée de vie moyenne
952 370.64 €	1.04 %	14 ans	Moins de trois ans

La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

L'extension actuelle de la dette (hors nouvel emprunt de 2022 et remboursement anticipé éventuel) est retracée dans le tableau ci-dessous

<b>Emprunt</b>	<b>Montant de l'annuité</b>	<b>Date d'extension du prêt</b>
Réhabilitation espace Jean Bourdette	54 474.72 €	30/06/2027
Réhabilitation espace Jean Bourdette / Prêt subvention CD 82	52 066.53 € (1)	05/01/2023
Aménagement d'un terrain multisports, cour du groupe scolaire	6 438,73 €	05/01/2025
Agrandissement primaire / Construction halle	32 101.63 €	05/01/2026
Prêt CARSAT Réhabilitation espace Jean Bourdette	11 950.00 €	31/10/2033
Construction cimetière / Centre commercial	16 457.70 €	31/12/2036

(1) Nous percevrons pour cet emprunt une subvention en annuité du CD82 d'un montant de 49.336 € jusqu'en 2023

## **Base d'imposition 2022**

Pour l'année 2022 le coefficient d'actualisation national des bases de la taxe foncière est porté à + 3.40 %.

Les bases prévisionnelles 2022 pourraient être les suivantes sans tenir compte des nouveaux logements taxés :

<b>TAXES</b>	<b>BASES D'IMPOSITION DEFINITIVES 2021</b>	<b>BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2022</b>
FB	2 989 643	3 091 290
FNB	41 610	43 000

Avec les nouvelles bases prévisionnelles et les mêmes taux que 2021, nous aurions les recettes suivantes :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	RECETTE PREVISIONNELLE AVEC TAUX IDENTIQUES
FB	3 091 290	1 391 698
FNB	43 000	53 655
	Recette prévisionnelle	1 445 353

**Coefficient correcteur entrainera sur les produits 2022 : - 584 876 €**

La recette prévisionnelle 2022 à taux constant avec revalorisation des bases de + 3.4 % pourrait être la suivante :  $1.445\,353 - 584\,876 = 860.477$  € soit + 36.000 €/2021

**Les lignes directrices du projet de budget 2022**

Les travaux d'aménagement des bâtiments du futur complexe sportif devraient débuter avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Nous avons déposé une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour des travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle (construction d'un préau et remplacement d'un jeu). Nous demanderons également une aide au GMCA au titre du fonds de concours et au Conseil Départemental. Les travaux seront engagés en 2022 si nous obtenons l'aide de l'Etat.

Comme pour les années précédentes, nous pouvons espérer pour 2022 une stabilité des dotations de l'Etat, du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPCI). La dotation au titre du FDTP (Golfech) en baisse en 2021, devrait être identique en 2022. Compte-tenu des transactions immobilières survenues en 2021, nous pouvons également espérer une stabilité de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Il est à noter que le prélèvement 2022 au titre l'article 55 de la loi SRU pour la carence de logements sociaux reste stable : 54.350 € en 2021, 54.475 € en 2022.

Comme au cours des années passées, les charges de personnel resteront maîtrisées, avec un effectif stabilisé et un examen au cas par cas des conditions de remplacement et de pérennisation. Vous trouverez ci-après l'état de notre personnel communal

Services	Nombre d'agents	Titulaires ou stagiaires	Contractuels	Emplois aidés
Administratifs	4	3	1	0
Techniques	6	6	0	0
Entretien bât	4	4	0	0
Animation + ATSEM	13	10	0	3
Restauration	3	3	0	0

### Orientations en matière d'endettement

En matière d'endettement les orientations restent les mêmes :

- dans le cas du lancement du projet d'aménagement du complexe sportif, nous serons amenés à réaliser un emprunt de 800.000 € sur une durée de 25 ou 30 ans. L'annuité prévisionnelle suivant la durée du prêt s'élèverait entre 33.000 € et 38.000 €.

L'emprunt concernant le préfinancement de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation de l'espace Jean Bourdette se terminera en janvier 2023. L'annuité de 52.066 € est financée à presque 95 % (subvention en annuité de 49.336 €) avec un reste à charge pour la commune de 2.730 € annuel.

### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
07-01	Agrandissement primaire+halle	32 101.63	32 101.63	32 101.63	32 101.63	32 101.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
09-01	Terrain multisports+cour GScolai	6 438.73	6 438.73	6 438.73	6 438.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12-01	Espace Jean Bourdette	54 474.41	54 474.45	54 474.46	54 474.43	54 474.43	28 065.78	0.00	0.00	0.00	0.00
13-01	Préfinanc. subv CG Esp Bourdette	52 066.53	52 066.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14-01	Espace Jean Bourdette	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00
16-01	Equipeement sportif et de loisirs	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70
<b>TOTAL SELECTION</b>		173 489.00	173 489.02	121 422.52	121 422.53	114 983.73	56 473.48	28 407.70	28 407.70	28 407.70	28 407.70

### Les projets d'investissement de l'année 2022

Les investissements récurrents : ils consistent à maintenir en état ou à mettre aux normes ou en sécurité le patrimoine communal. Il s'agit également de l'acquisition de matériels pour les services techniques.

Comme mentionné en partie ci-avant, les investissements 2022 pourront être les suivants si nous obtenons les financements demandés :

- travaux de bâtiment du complexe sportif (tribunes, vestiaires, salles)
- le remplacement des deux chaudières de l'école primaire
- création d'un préau à l'école maternelle

- remplacement d'un jeu dans la cour de l'école maternelle
- aménagement d'un skate-park
- équipement de défibrillateurs de plusieurs bâtiments communaux
- pose de stores à la cantine
- achat d'une machine à tracer (peinture routière)
- travaux d'extension de l'éclairage public (travaux en régie)
- installation d'un chauffage à l'église
- travaux d'aménagement de l'ancienne maison « siméon »
- réfection des peintures bâtiments primaire, réfection couloir et salles de classe (travaux en régie)
- aménagement de la salle de réunion de l'ancien café (travaux en régie)
- lampadaire solaire
- remplacement du serveur informatique du secrétariat de Mairie

### Les recettes prévisionnelles d'investissement

#### FCTVA

Il s'agit du remboursement forfaitaire de la TVA sur les investissements de l'année précédente ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments communaux. Pour 2022, le FCTVA devrait représenter environ 90.000 €.

#### Autres recettes d'investissement

- taxes d'aménagement pour une recette estimée à 55.000 €
- remboursement d'une partie de l'avance accordée au budget annexe « Lotissement » : vente des terrains à l'IME BELLISSEN, SCI FONCIERES DES ROUGETS et SCI LM. La recette pour le budget communal s'élèvera à 189.000 €
- subventions en annuités du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de l'espace Jean Bourdette : 49 300 €
- 

## **LES BUDGETS ANNEXES**

### Service cantine municipale

	2019	2020	2021
<b>Charges à caractère général</b>	93 575.39	79 429.19	93 583.04
<b>Charges de personnel</b>	72 682.61	75 440.99	77 156.12
<b>Titres annulés (exerc antérieurs)</b>	268.69	0	0
<b>Autres charges de gestion courante</b>	2 567.98	1.79	1.39
<b>Subvt équilibre budget communal</b>	42 585.00	51 829.73	53 494.37
<b>Vente repas</b>	124 772.50	97 753.60	122 440.00
<b>Produits exceptionnels</b>	1 737.37	0	99.95

48.900 repas ont été facturés en 2021 soit 9.800 repas de plus par rapport à l'année précédente. 2020, a été une année particulière due au confinement.

Le poste « achat de denrées » a fortement augmenté. En 2020, le service restauration avait été fermé pendant plusieurs semaines (pandémie). Les frais de personnel ont progressé de 2.27 % (reclassement et avancement d'échelon de deux agents).

La subvention du budget communal s'élève à 53 500 €. Elle permet d'équilibrer la section de fonctionnement du budget cantine en intégrant également le déficit de 5.288 € de l'année 2020.

Nous avons équipé le service restauration d'un trancheur à pain électrique dans le cadre du plan de relance « Soutien aux cantines scolaires ».

### **CCAS de Montbeton**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Charges de personnel</b>	306.00	306.00	323.00
<b>Charges à caractère général</b>	0	95.00	125.00
<b>Charges exceptionnelles</b>	0	0	5 999.72
<b>Produits des services (concessions)</b>	413.33	7 551.28	480.06

Nous retrouvons comme chaque année la cotisation à l'URSSAF pour les membres bénévoles du Conseil d'Administration (323.00 €), le frais de reliure des registres (125.00 €) et exceptionnellement en 2021 le remboursement au budget annexe « cimetière » des recettes perçues à tort en 2020 de vente de caveaux (5 999.72 €).

### **Budget lotissement route de Montauban**

En 2021, nous avons vendu 375 m<sup>2</sup> à la SCI Les Rougets pour une recette de 45.000 €. Les écritures 2021 correspondent à :

- La variation du stock initial, final et vente des premiers lots.

En 2022, nous devrions passer l'acte notarié pour la vente de 165 m<sup>2</sup> à l'IME BELLISSEN au prix de 19.800 €. Les écritures comptables seront passées en 2022. Le budget lotissement devrait pouvoir rembourser une partie des avances remboursables attribuées par le budget communal.

### **Budget cimetière**

Nous avons créé en 2021 le budget annexe cimetière Carrétals.

Les écritures comptables correspondent à :

- des écritures comptables pour la constitution et annulation du stock initial (caveaux posés en 2019 et 2021)
- des écritures comptables pour la constitution du stock final au 31 décembre 2021
- des travaux de construction de 12 caveaux de 2 places
- la régularisation de ventes de caveaux encaissées à tort en 2020 et début 2021 sur le budget communal et budget CCAS

### **CONCLUSION**

Les chiffres donnés dans ce document sont des tendances. La construction du budget 2022 est en cours. Nous essayerons de concrétiser nos différents projets et maintenir un niveau de services à la population que nous voulons toujours ambitieux.

Après cet exposé, je vous propose,

-de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.